

NOTE D'ORIENTATION SUR LA BUDGÉTISATION INCLUSIVE

Juillet 2025

SOMMAIRE

Cadre général	1
Objectif général de la note.....	1
Qu'est-ce que la budgétisation inclusive?.....	1
À quoi sert la budgétisation inclusive?	2
Comment intégrer l'approche inclusive dans le budget de l'État?	2
Élaboration	3
Cadrage macroéconomique	4
Alignement sur les politiques nationales et sectorielles	4
Analyse des mesures actuelles et des nouvelles mesures	5
Élaboration de la circulaire budgétaire.....	6
Élaboration de la documentation sensible au genre et au climat.....	7
Approbation.....	8
Exécution budgétaire.....	8
Rôle du contrôle des dépenses	10
Contrôle et évaluation.....	11
Le rôle de la Cour des comptes	13
Conclusion	14
Version courte pour emporter	14
Annexe de travail : intégration du PEFA Genre et PEFA Climat	15
Cadrage macroéconomique	16
Alignement sur les politiques nationales et sectorielles	16
Élaboration de la circulaire budgétaire.....	16
Élaboration de la documentation sensible au genre et au climat	18
Programme d'investissement public	18
Exécution	18
Contrôle et évaluation	19

Cadre général

Le processus budgétaire tunisien, envisagé à travers le prisme de l'inclusion, reflète l'engagement du pays en faveur du respect des droits de la personne et de la réalisation du développement durable qui intègrent les analyses de genre et de climat. Cette approche contribue à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'inclusion des groupes vulnérables et garantit que les politiques publiques et les budgets empêchent les enjeux climatiques d'accroître les inégalités existantes.

Ayant ratifié toutes les conventions et les traités internationaux pertinents, la Tunisie se positionne déjà comme un acteur sérieux dans la mise en œuvre de pratiques budgétaires qui répondent aux défis sociétaux et environnementaux actuels. Le pays intègre déjà la sensibilité aux inégalités de genre dans sa politique climatique, et ce, depuis la dernière mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2021. Celle-ci souligne la nécessité d'adopter des mesures inclusives et équitables pour répondre aux défis climatiques tout en promouvant l'égalité des genres.

La Tunisie s'est d'ailleurs engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, traduisant cet engagement par un cadre juridique national et international en constante évolution, axé sur les droits de la personne et des femmes.

Parmi les avancées majeures figure l'instauration de la budgétisation sensible au genre (BSG) par la Loi organique du budget n° 15 du 13 février 2019, un outil clé pour traduire les engagements en matière d'égalité en actions concrètes, grâce à des projets et des activités ciblées.

Objectif général de la note

La présente note vise à établir un cadre de référence cohérent destiné aux chefs de mission, aux responsables de programme et à toutes les autres parties prenantes participant à la mise en œuvre de la budgétisation inclusive. Elle a pour but de définir la budgétisation inclusive, d'en expliquer l'utilité et de fournir un aperçu de ses outils d'intégration mobilisables à chaque phase du cycle budgétaire.

Qu'est-ce que la budgétisation inclusive?

La budgétisation inclusive est une approche de gestion des finances publiques qui cherche à intégrer les préoccupations, les priorités et les besoins de tous les segments de la société, en mettant un accent particulier sur les groupes marginalisés ou vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées et les populations rurales. Cette approche vise à garantir que les allocations budgétaires sont équitables et adaptées aux besoins propres à ces groupes, et qu'elles tiennent compte des inégalités sociales, économiques et environnementales.

À quoi sert la budgétisation inclusive?

Le budget de l'État n'est pas neutre : il traduit les politiques publiques et les stratégies sectorielles. Ainsi, un budget inclusif a une portée structurante et stratégique, car il répond à la priorité de l'État de veiller à ce que personne ne soit mis à l'écart, renforçant ainsi des objectifs politiques, économiques et sociaux de l'État.

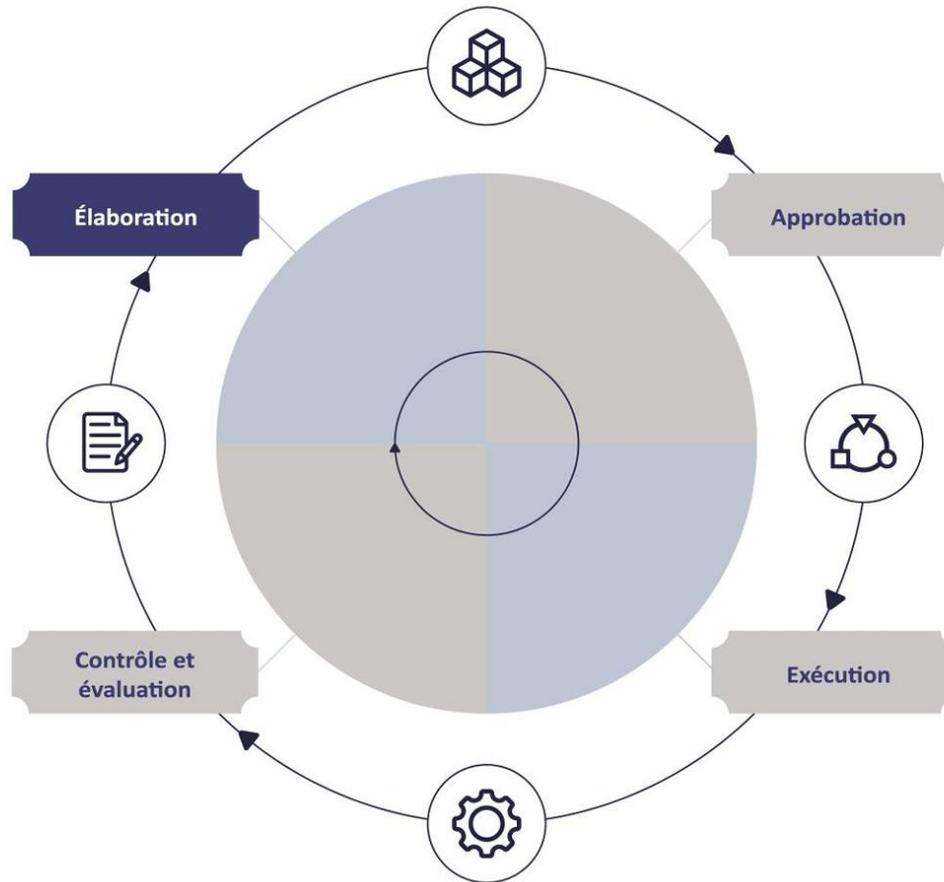
La budgétisation inclusive sert d'outil d'intégration des préoccupations climatiques et de réduction des inégalités, contribue à la culture de la performance dans la gestion publique, favorise la transparence et renforce les liens entre les effets sociaux, économiques, politiques et climatiques.

Comment intégrer l'approche inclusive dans le budget de l'État?

La budgétisation inclusive utilise divers outils et méthodes. Au sein du gouvernement, notamment au sein du ministère des Finances, elle utilise les politiques budgétaires et des processus obligeant la double prise en compte, notamment les circulaires et autres outils d'orientation. Sur le plan opérationnel, elle repose sur la modélisation climatique, la cartographie des risques, l'analyse genre, le double marquage, etc.

Par souci de simplification, le processus proposé suit le cycle budgétaire de l'État tunisien et comprend les grandes phases comme l'élaboration, l'approbation, l'exécution, et le contrôle et l'évaluation. Chacune de ces phases comprend des indicateurs de performance genre et climat établis par le secrétariat du programme PEFA pour atteindre une budgétisation inclusive.

Figure 1. Cycle budgétaire



Ce processus se divise en plusieurs phases clés visant à aligner les allocations budgétaires et le suivi des politiques publiques sur les objectifs climatiques, les impératifs de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'inclusion d'autres groupes vulnérables.

Élaboration

La phase d'élaboration dans le cycle budgétaire de l'État consiste à définir les priorités et les objectifs gouvernementaux pour l'année à venir et à préparer le budget prévisionnel qui détaille les allocations de ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. C'est une étape déterminante où les décideurs évaluent les contraintes et les besoins financiers pour formuler un plan budgétaire équilibré.

En effet, en amont du processus budgétaire du ministère de l'Économie et de la Planification, et au regard des orientations économiques globales, des priorités de développement ainsi que du projet de cadre macroéconomique (comprenant les projections de croissance, d'investissement et d'endettement élaborés de façon consensuelle), le ministère des Finances, avec l'ensemble de ses structures, définit les principales hypothèses d'élaboration du budget de l'année N+1. Ces

hypothèses sont formalisées dans un projet de circulaire budgétaire, soumis à la validation de la présidence du gouvernement avant d'être transmis aux différents ministères. Les propositions budgétaires des ministères, élaborées par les directions financières en concertation avec les responsables de programme, sont ensuite consolidées dans le projet de budget de l'État, soumis à l'approbation de l'Assemblée des représentants du peuple.

Aussi, tous les acteurs institutionnels impliqués sont appelés à en tenir compte dans leurs analyses, leurs priorités et la formulation de leurs propositions, afin d'assurer une budgétisation sensible aux enjeux de genre et de climat.

Cadrage macroéconomique

En début de processus budgétaire, lors du cadrage macroéconomique et macrofiscal, il est essentiel de prendre en compte plusieurs éléments relatifs au climat et au genre pour assurer une planification inclusive et efficace. Ces considérations servent de fondation aux décisions budgétaires et politiques ultérieures.

Il convient d'analyser les impacts des changements climatiques sur l'économie de la Tunisie, particulièrement leur incidence sur le rythme de croissance de l'économie, les recettes et les dépenses imprévues.

Le cadrage macroéconomique doit inclure une évaluation des risques climatiques et des vulnérabilités spécifiques au genre. Cela implique d'étudier les effets différenciés des variations de température et de pluviométrie et des catastrophes naturelles sur les populations selon leur genre. Ceci peut comprendre l'examen des répercussions des changements économiques sur l'emploi féminin, les revenus et l'accès aux ressources et aux services. L'objectif est de garantir que les politiques fiscales et budgétaires ne perpétuent pas les déséquilibres existants ni n'accroissent ceux qui sont en train de naître des effets différenciés selon le genre. Il s'agit alors de prévoir des ressources pour réduire les effets négatifs.

L'analyse, faite essentiellement par le ministère de l'Environnement et par les autres secteurs concernés, doit estimer les coûts qu'entraîneront les dommages et les adaptations qui seront nécessaires afin d'assurer la résilience des infrastructures, des communautés et des groupes vulnérables face aux risques relevés.

Il convient aussi d'apprécier les potentialités économiques découlant de la transition vers une économie bas carbone comme les emplois verts et les nouvelles technologies (à faire dans le cadre de l'étude d'impact des projets évalué par les ministères concernés).

Alignement sur les politiques nationales et sectorielles

Le cadrage macroéconomique et macrofiscal permet de déterminer les ressources et les orientations stratégiques de dépenses (courantes et d'investissement) de l'État. Ainsi, à partir de ce cadrage à moyen terme, le ministère des Finances transmet les plafonds de dépenses à toutes les missions pour procéder à la planification et à la programmation des dépenses.

Chacune des missions doit procéder à l'alignement des programmes, sous-programmes, activités et sous-activités sur les politiques nationales en matière de climat et en matière de genre ainsi

que les politiques sectorielles connexes. Cela permet l'ajustement des allocations budgétaires en fonction des choix de l'État.

Pour assurer l'alignement stratégique du budget sur les politiques nationales d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques climatiques, plusieurs étapes essentielles doivent être mises en œuvre tout au long du processus de planification et d'exécution budgétaire. Voici des mesures essentielles pour y parvenir :

- **Définition d'objectifs clairs et mesurables** : Avant même la répartition des budgets, les objectifs des politiques nationales sur l'égalité des genres et le climat sont intégrés dans les cadres de performance de chaque programme à l'échelle des missions.
- **Intégration de l'analyse genre et climat dans le processus de planification** : Chaque ministère doit intégrer une analyse d'impact genre et climat dans la planification de ses programmes et projets. Cela implique de réaliser des études d'impact qui évaluent les répercussions différenciées des différentes initiatives sur les hommes et les femmes, ainsi que leur impact sur l'environnement.
- **Allocation budgétaire ciblée** : Les budgets alloués doivent refléter les engagements en faveur des politiques de genre et de climat. Cela peut inclure des allocations pour des projets tels que la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles ou l'amélioration de la résilience climatique. Cela comprend le financement de projets d'adaptation et d'atténuation climatique, ainsi que des initiatives visant à promouvoir l'éducation, la santé et l'emploi des femmes, particulièrement dans les secteurs économiques et sociaux clés.

En quelques mots : L'alignement

- Alignement des choix budgétaires sur les politiques publiques et stratégies nationales et sectorielles, en priorité celles touchant le genre et le climat
- Analyse des incidences sur le genre et le climat des dépenses en cours, et des incidences des dépenses proposées sur le climat, grâce au marquage genre et vert

Analyse des mesures actuelles et des nouvelles mesures

Analyser les mesures actuelles et les nouvelles mesures des politiques publiques sous la loupe du genre et du climat nécessite une approche détaillée et systématique. Pour commencer, une analyse des politiques publiques existantes (à entreprendre par les ministères concernés, voire les responsables de programme) est essentielle pour évaluer leur capacité à intégrer les questions de genre et les impacts climatiques. Cela implique l'examen des objectifs, des procédures et des résultats des politiques pour évaluer leur effet sur différents groupes sociaux et leur alignement sur les objectifs de durabilité environnementale.

La collecte et l'analyse de données démographiques et environnementales permettent de comprendre les incidences différenciées des politiques publiques. Il est important de recueillir des statistiques sur des facteurs tels que l'emploi, la santé, l'accès aux ressources et l'exposition aux risques climatiques, segmentées par des critères tels que le sexe, l'âge et la région. L'utilisation d'analyses d'impact basées sur le genre et l'environnement aide à évaluer les effets directs et indirects des politiques actuelles et proposées.

Il est recommandé d'organiser des consultations publiques sous forme de forums, d'enquêtes et de groupes de discussion qui incluent des participantes et participants diversifiés, y compris des représentants des femmes, des spécialistes en climat et des communautés touchées.

En ce qui concerne les nouvelles mesures, élaborer des propositions qui intègrent activement les considérations de genre et de climat est vital. Tester ces politiques dans le cadre de projets pilotes permet ensuite d'évaluer leur efficacité et d'ajuster les plans en conséquence. La formation des décideurs et des employés des institutions publiques sur l'intégration du genre et du climat dans la planification et la mise en œuvre des politiques est également essentielle.

Enfin, il est important de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer la performance des politiques par rapport aux objectifs de genre et de climat. L'utilisation de ces données pour ajuster continuellement les politiques garantira leur pertinence et leur efficacité sur le long terme, ce qui favorisera des politiques publiques plus justes et durables.

Élaboration de la circulaire budgétaire

Pour guider le travail des missions et des programmes, la présidence du gouvernement émet, en début de processus budgétaire, une circulaire budgétaire, dont le projet a été préparé par le ministère des Finances. La circulaire définit les lignes directrices et assure que les nouvelles dépenses et politiques prennent en compte ces dimensions lors de la planification et de la programmation du budget.

Pour ce faire, la circulaire budgétaire doit contenir plusieurs éléments clés pour guider et renforcer ces considérations. Voici les principaux contenus à intégrer :

- Instructions claires pour la prise en compte des incidences sexospécifiques et climatiques dans les politiques publiques et les budgets. Cela inclut l'obligation d'analyser et de documenter comment les crédits seront utilisés pour répondre à ces enjeux;
- Critères détaillés pour l'analyse d'impact genre et climat ainsi que des méthodes pour évaluer les effets des politiques et des projets sur les femmes et les hommes, ainsi que sur l'environnement. Cela peut inclure des indicateurs de performance, des indicateurs de suivi opérationnels, des directives pour la collecte de données et des exemples de pratiques exemplaires;
- Directives sur l'allocation des ressources pour maximiser l'efficacité des mesures de soutien à l'égalité des genres et à la lutte contre les changements climatiques. Cela peut comprendre des recommandations pour financer des initiatives particulières, comme des programmes de formation professionnelle pour les femmes ou des projets d'énergie renouvelable.

En quelques mots : La circulaire

- Orienter l'intégration des perspectives genre et climat dans les propositions budgétaires
- Exiger des indications précises sur les effets climatiques et sexospécifiques des nouvelles mesures ou la réduction budgétaire de mesures déjà existantes
- Décrire la méthode pour l'intégration des perspectives genre et climat dans les choix budgétaires

Élaboration de la documentation sensible au genre et au climat

La documentation des missions, particulièrement les projets annuels de performance (PAP), doit systématiquement aborder le genre et le climat pour garantir une intégration effective de ces aspects dans la planification et l'exécution des politiques. Voici les éléments essentiels que cette documentation devrait contenir :

- **Contexte et justification** : Commencer chaque document par un contexte clair expliquant pourquoi l'analyse du genre et du climat est importante pour le secteur en question. Cela inclut la pertinence des enjeux de genre et de climat pour les objectifs spécifiques du secteur et les incidences attendues des politiques et des interventions.
- **Objectifs spécifiques** : Définir des objectifs précis en matière de genre et de climat que le secteur souhaite atteindre. Ces objectifs devraient être alignés sur les stratégies nationales plus larges pour l'égalité des genres et la lutte contre les changements climatiques.
- **Analyse d'impact genre et climat** : Présenter une analyse approfondie des effets potentiels des initiatives sectorielles sur les femmes et sur l'environnement. Cela devrait inclure des données démographiques, des études d'impact environnemental et des prévisions concernant les changements climatiques.
- **Stratégies et mesures** : Décrire des stratégies et des mesures précises que le secteur entend mettre en œuvre pour s'attaquer aux questions de genre et aux défis climatiques. Cela devrait inclure des plans d'action, des projets pilotes, des initiatives de financement et des partenariats.
- **Indicateurs opérationnels, de suivi et de performance** : Établir des indicateurs clairs pour mesurer les progrès réalisés en matière de genre et de climat. Ces indicateurs devraient être spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporels (SMART).
- **Mécanismes de suivi et d'évaluation** : Décrire les processus de suivi et les mécanismes d'évaluation qui seront utilisés pour suivre la performance et les incidences des politiques et des mesures relatives au genre et au climat. Cela inclut également les méthodes de collecte de données et la fréquence des rapports.
- **Budgets alloués** : Présenter les ressources financières attribuées à la mise en œuvre des stratégies de genre et de climat. Ceci devrait inclure une ventilation des crédits selon les différentes initiatives et les prévisions de dépenses à moyen et long terme.

En quelques mots : La documentation

- Intégrer le contexte et les enjeux de genre et de climat dans tous les documents
- Ventiler les renseignements sur les bénéficiaires par genre et ventiler les mesures selon la typologie atténuation et adaptation, grâce au marquage genre et vert
- Assurer la présence des perspectives genre et climat dans les PAP
- Faire examiner la documentation par les parlementaires à travers le prisme du genre et du climat

Approbation

La phase d'approbation du budget constitue une étape déterminante du cycle budgétaire. Elle marque le passage de la planification technique à la validation politique, consacrant ainsi le principe de consentement à l'impôt et conférant un caractère contraignant aux autorisations de dépenses votées. Ce processus, encadré par la Constitution, renforce la transparence et la redevabilité de l'action publique, tout en offrant une occasion stratégique de mettre en lumière les engagements transversaux de l'État.

Dans une perspective de budgétisation inclusive, cette étape peut également servir de levier pour accroître la visibilité des efforts consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'atténuation et à l'adaptation climatiques, ainsi qu'à l'inclusion des groupes vulnérables. À cet effet, plusieurs instruments peuvent être mobilisés :

- Un rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, annexé au projet de loi de finances, permettrait de présenter une synthèse des efforts budgétaires déployés en matière d'égalité. Il pourrait inclure des analyses sectorielles, des indicateurs ventilés par sexe et des recommandations stratégiques pour les années à venir.
- Des déclarations budgétaires genrées pourraient être exigées de la part de chaque ministère, en amont de la transmission du projet de loi de finances. Ces déclarations, harmonisées selon un canevas commun, préciseraient les objectifs poursuivis, les mesures prévues, les indicateurs de suivi retenus et les crédits mobilisés en faveur de l'égalité.
- Un document transversal de politique publique, regroupant les priorités budgétaires en matière de genre, de climat et d'inclusion sociale, viendrait compléter les documents budgétaires classiques. Il offrirait une vision d'ensemble de la cohérence de l'action publique et orienterait le débat parlementaire.
- Enfin, un dispositif légal de suivi et de reddition de comptes pourrait être instauré, encadrant la production de plans d'action pluriannuels et de rapports d'évaluation indépendants soumis au Parlement. Ce dispositif garantirait la continuité, l'efficacité et l'ajustement des engagements inclusifs de l'État.

La mise en œuvre de ces instruments à cette étape clé consoliderait l'articulation entre transparence budgétaire, équité sociale et durabilité environnementale. Elle offrirait également un cadre renforcé pour évaluer la cohérence entre les engagements stratégiques du pays et leur traduction dans les choix budgétaires annuels.

Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire des entités publiques, lorsqu'elle est examinée à travers le prisme du genre et du climat, garantit une gestion efficace et équitable des ressources.

Cet examen passe par le suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Ce suivi est généralement assuré par les chefs de mission dans le cadre du pilotage des programmes, les responsables de programme dans le cadre du pilotage de

leurs politiques publiques, les contrôleurs de dépenses et les administrateurs du budget. Ce suivi permet d'évaluer comment les ressources sont distribuées entre les hommes et les femmes, en vue de veiller à ce que ces dernières bénéficient équitablement du budget de l'État, notamment en matière d'éducation, de santé et d'emploi. L'évaluation de l'incidence de ces dépenses, par le biais de rapports détaillés et réguliers, aide à orienter les politiques publiques vers une plus grande égalité des genres.

En ce qui concerne la conformité des dépenses liées au climat, l'efficacité et la régularité des transactions sont scrutées par l'entremise d'un système de contrôle robuste qui assure l'utilisation optimale des crédits alloués. Ce système prévoit un examen régulier de la régularité des transactions pour prévenir toute inefficacité pouvant limiter l'atteinte des objectifs climatiques des politiques publiques.

Au-delà du suivi comptable et de la conformité des dépenses, la phase d'exécution budgétaire constitue également un moment clé de pilotage stratégique. Les chefs de mission et les responsables de mission et de programme jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre effective des engagements en matière de genre et de climat. Cela suppose de suivre de manière structurée les objectifs fixés, les indicateurs de performance associés ainsi que les plans d'action prévus dans les documents budgétaires.

Un suivi régulier de ces éléments permet d'orienter les décisions en cours d'exécution, de cerner les écarts éventuels et de réajuster les mesures afin d'en améliorer l'incidence. Il contribue ainsi à renforcer la gestion axée sur les résultats dans une perspective d'inclusion. Pour appuyer ce pilotage, il est recommandé de mobiliser des outils de suivi adaptés, comme des tableaux de bord synthétiques, des mécanismes de revue périodique et des échanges techniques entre les unités de mise en œuvre et les structures de coordination. Ces pratiques favorisent une meilleure circulation de l'information, une redevabilité renforcée et un alignement accru entre les ressources mobilisées et les résultats attendus.

Parallèlement, la mise en place de commandes publiques sensibles au climat, y compris la création d'un cadre pour l'achat de biens et de services qui prennent en compte les impacts environnementaux et climatiques, est nécessaire. Ce cadre doit être soutenu par des pratiques d'achat qui priorisent les biens et services écoresponsables et être complété par un suivi rigoureux et une reddition de comptes transparente sur ces commandes. Ce système vise à minimiser l'empreinte écologique de l'administration publique et à encourager les fournisseurs et partenaires commerciaux à adopter des pratiques plus durables.

Le système de commandes publiques sensible au genre, quant à lui, promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects des commandes publiques. Il devrait inclure des critères de commande favorisant les entreprises dirigées par des femmes ou celles pratiquant l'égalité salariale, ainsi que des biens et services répondant aux besoins spécifiques aux femmes. Un suivi rigoureux assuré à l'aide d'audits réguliers et d'indicateurs de suivi et de performance sexospécifiques garantira la conformité et l'efficacité de ces pratiques. De plus, la publication régulière de rapports transparents et accessibles, assortie d'une rétroaction active des parties prenantes, permettra d'ajuster et d'améliorer continuellement le processus de commande afin de

soutenir efficacement l'égalité des genres, tout en promouvant des pratiques d'approvisionnement durables et équitables.

Enfin, le cadre de décentralisation budgétaire enrichit l'ensemble de cette démarche en décentralisant les responsabilités financières vers des entités infranationales, tout en intégrant des mécanismes et des transferts budgétaires qui prennent en compte les spécificités du climat et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En quelques mots : L'exécution budgétaire

- Effectuer un suivi serré des dépenses dédiées au genre et au climat, dont la vérification de la capacité de contrôle et la régularité des pièces justificatives
- Intégrer les perspectives genre et climat dans la commande publique au moyen d'un cadre réglementaire propre, de pratiques exemplaires et d'orientations pour les prestataires, d'un suivi et d'une diffusion publique des rapports de ces activités
- Intégrer les perspectives genre et climat dans les dépenses de transfert, les subventions et les prestations sociales gérées par les autres entités publiques en assurant des pratiques exemplaires

Rôle du contrôle des dépenses

Le contrôle concomitant joue un rôle vital dans la gestion des finances publiques, particulièrement dans le contexte des enjeux de genre et de climat. Ce type de contrôle implique une surveillance active et en temps réel des activités budgétaires tout au long de l'année budgétaire, qui permet de s'assurer que les dépenses publiques suivent les autorisations accordées et respectent les directives réglementaires.

Au cœur du contrôle concomitant se trouve la capacité des contrôleurs à surveiller les engagements et les dépenses à mesure qu'ils se produisent. Cette approche proactive permet de détecter immédiatement les écarts par rapport aux budgets alloués ou aux objectifs, notamment ceux liés au climat et à l'égalité des genres. En intervenant rapidement lorsque des anomalies sont détectées, les contrôleurs peuvent aider les ministères concernés à rectifier leurs mesures, ce qui minimise les risques de dérapage budgétaire et assure une utilisation optimale des ressources.

La surveillance en continu offre également l'avantage de maintenir une transparence et une responsabilité constantes dans l'utilisation des fonds publics. Elle permet aux contrôleurs de fournir des retours réguliers aux gestionnaires de budget, afin de garantir que chaque décision financière contribue effectivement à l'avancement des initiatives sensibles au genre et au climat. Ce type de suivi soutient l'alignement des politiques publiques sur les objectifs de développement durable et d'équité sociale, en garantissant que les fonds sont dépensés de manière à maximiser leur incidence positive.

En quelques mots : Le contrôle des dépenses

- Surveiller les dépenses publiques afin d'assurer le respect des autorisations et des directives réglementaires
- Rectifier le tir lorsque les engagements et les dépenses vont à l'encontre des budgets ou des objectifs, notamment ceux liés au genre et au climat
- Assurer la transparence, la redevabilité et l'optimisation dans l'utilisation des fonds publics ainsi que l'appui des objectifs sexospécifiques et climatiques

Contrôle et évaluation

Pour intégrer les considérations de genre et de climat dans le contrôle de fin d'année et dans l'évaluation, il convient d'adopter une approche systématique dès le début de l'exercice financier. Cela commence par la définition claire des critères d'évaluation qui tiennent compte des incidences relatives au genre et au climat. Ces critères, intégrés aux objectifs de performance de chaque projet ou programme, permettent de mesurer et d'évaluer adéquatement ces aspects tout au long de l'année.

Durant l'année, il est important de collecter des données précises qui facilitent le suivi des initiatives relatives au genre et au climat. Ces données peuvent inclure des indicateurs tels que le nombre de femmes participant à des programmes de formation, l'incidence des projets sur la réduction des émissions de carbone ou les effets des initiatives sur les communautés vulnérables aux changements climatiques.

À la fin de l'exercice, les responsables de programme réalisent une analyse détaillée pour mesurer l'atteinte des objectifs liés au genre et au climat. Cette évaluation requiert souvent une collaboration entre différents ministères pour obtenir une perspective complète des performances et comprendre les interactions entre les initiatives.

Les résultats de ces évaluations sont ensuite consignés dans un rapport annuel de performance. Ce document, qui détaille les réussites et les zones nécessitant des améliorations, devrait être transparent et accessible et recommander des mesures futures et des ajustements.

Selon les retours et les résultats obtenus, des plans d'action sont élaborés pour améliorer les stratégies existantes. L'ajustement continu des objectifs et des méthodes en fonction des résultats de l'évaluation de fin d'année aide à affiner les approches et à maximiser l'efficacité des interventions pour les exercices suivants. Cette démarche répond efficacement aux enjeux de genre et de climat tout en favorisant la durabilité et l'équité des interventions à long terme.

La phase de contrôle et d'évaluation constitue la dernière étape du cycle budgétaire tunisien, après l'élaboration, l'approbation et l'exécution du budget. Elle vise à vérifier la conformité de l'exécution budgétaire avec les autorisations accordées, à évaluer l'efficacité de la gestion des finances publiques par l'examen des rapports annuels de performance et à tirer des enseignements pour améliorer les cycles futurs.

L'intégration des considérations de genre et de climat dans le contrôle de fin d'année et dans l'évaluation nécessite l'adoption d'une approche systématique tout au long des différentes phases du cycle budgétaire. Cela suppose que ces aspects ont été pris en compte dès la phase de préparation, c'est-à-dire dans l'élaboration des circulaires et des documents budgétaires (notamment les projets annuels de performance et les budgets sensibles au genre et au climat), ainsi qu'au cours de la phase d'exécution. Cette démarche permet de définir de manière claire des critères d'évaluation qui intègrent les incidences sexospécifiques et climatiques. En étant associés aux objectifs de performance de chaque programme, ces critères offrent un cadre pertinent pour mesurer et évaluer efficacement ces dimensions.

Loi de règlement

La loi de règlement intervient à la clôture du cycle budgétaire. Elle permet de valider de façon définitive les recettes réalisées et dépenses engagées durant l'exercice, en s'assurant du respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaire. Cette loi est soumise à l'approbation du Parlement, qui exerce ainsi un contrôle démocratique sur l'exécution du budget.

La loi organique du budget stipule que la loi de règlement doit être soumise au Parlement avant le vote de la loi de finances de l'année suivante, afin de garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. L'examen de la loi de règlement s'appuie sur les rapports de la Cour des comptes, qui analyse l'exécution budgétaire et formule ses observations et recommandations.

Aussi, les députés utilisent la loi de règlement pour vérifier si les autorisations qu'ils ont accordées pour les dépenses et les recettes, notamment celles relatives au genre et au climat, ont été bien respectées. Ils sont en position de demander des explications au gouvernement et aux gestionnaires à propos des écarts enregistrés.

Rapport annuel de performance

L'article 67 de la Loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019 définit le rapport annuel de performance comme une annexe à joindre à la loi de règlement, élaboré par mission pour présenter les réalisations au vu des engagements pris dans le PAP, pour expliquer les écarts et pour prévoir les mesures correctives. Dans le cadre de la budgétisation inclusive, ce document constitue aussi un instrument pour réaffirmer l'engagement envers la promotion du genre compte tenu des effets des changements climatiques, en prenant les décisions nécessaires en cas de la non-atteinte des objectifs. Les députés ont l'occasion de rediscuter des objectifs et des indicateurs ainsi que des activités dans le cadre de la budgétisation inclusive.

En quelques mots : Le contrôle et l'évaluation

- Évaluer les incidences sexospécifiques et climatiques des services publics
- Évaluer les dépenses dédiées au genre et au climat
- Calculer les dépenses totales dédiées et déterminer leur composition, grâce au marquage genre et vert
- Soutenir l'examen par les parlementaires des rapports de gestion et des rapports d'audit genre et climat

Le rôle de la Cour des comptes

Dans le cadre d'une budgétisation inclusive, la Cour des comptes de la Tunisie occupe une position stratégique pour garantir la redevabilité de l'action publique. En tant qu'instance constitutionnelle de contrôle externe, elle veille à la régularité des finances publiques, mais peut aussi contribuer de manière significative à l'évaluation de la cohérence des politiques budgétaires avec les engagements nationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de transition climatique et de justice sociale. Elle peut jouer ce rôle à l'occasion de l'examen de la gestion de la loi des finances et des rapports annuels de performance de l'année N-1. Elle est tenue d'élaborer, à l'intention des députés, un rapport relatif au règlement de budget de l'État

portant la déclaration de conformité des comptes de gestion des comptables publics au compte général de l'État. Ce rapport comprend des analyses relatives à l'exécution des crédits selon les missions et par programmes et objectifs.

Le renforcement des capacités d'audit en matière de genre et de climat de la Cour des comptes permettrait d'approfondir cette mission. Cela pourrait passer par l'élaboration de référentiels d'évaluation adaptés, l'analyse des écarts entre crédits budgétaires et résultats attendus, ainsi que l'examen de la présence d'indicateurs genrés et environnementaux dans les documents budgétaires. En systématisant cette approche dans ses audits de performance, la Cour des comptes contribuerait à rendre visibles les efforts publics en faveur de l'inclusion, tout en éclairant les ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'incidence des politiques publiques.

Conclusion

En résumé, la proposition de note d'orientation sur la budgétisation inclusive illustre l'engagement profond de la Tunisie envers le respect des droits de la personne et le développement durable par l'intégration d'analyses de genre et de climat dans le processus budgétaire. Ce cadre renforce l'égalité et assure que les enjeux climatiques sont abordés de manière équitable.

La mise en œuvre de pratiques budgétaires qui répondent aux défis sociétaux et environnementaux actuels, renforcée par des engagements internationaux et des politiques publiques solides, traduit cet engagement en mesures concrètes qui visent à transformer la gestion des finances publiques en un outil de justice sociale et de protection environnementale. Cette approche holistique permet de réaliser les objectifs de développement durable du pays et de garantir que tous les citoyens et les citoyennes bénéficient équitablement des ressources de l'État.

La proposition de note d'orientation constitue un appel à l'action pour toutes les parties prenantes, des chefs de mission aux responsables de programme. Elle les invite à adopter des pratiques budgétaires qui reconnaissent et valorisent la diversité et la spécificité des besoins de leur population, tout en renforçant la résilience et la capacité de l'État à répondre aux défis sociétaux et environnementaux contemporains.

Version courte pour emporter

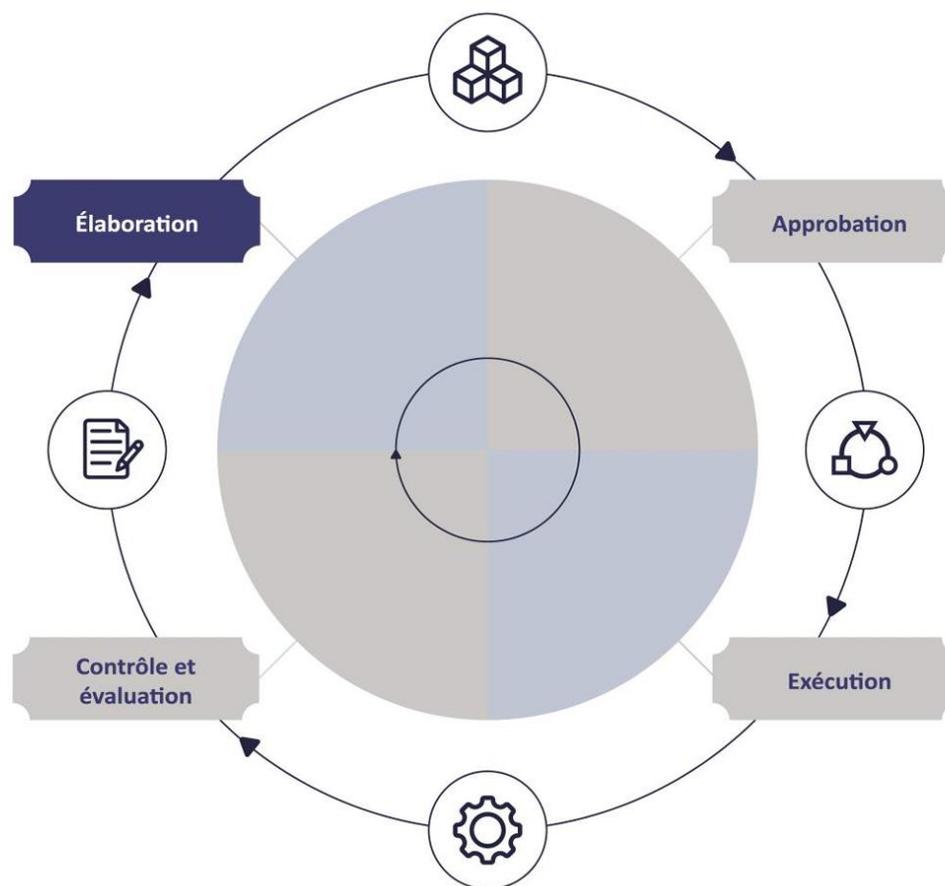
- Assurez-vous d'incorporer l'égalité des genres et la durabilité environnementale dans tous les processus budgétaires.
- Alignez les pratiques budgétaires sur les conventions internationales pertinentes et les objectifs de développement durable.
- Menez des analyses détaillées des incidences sexospécifiques des mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques pour affiner les politiques publiques.
- Employez des outils comme l'arbre à problèmes et l'arbre à solutions pour cerner les déséquilibres et les corriger efficacement.
- Stimulez la participation active des citoyens et des citoyennes et maintenez une transparence totale dans la gestion des finances publiques pour assurer une distribution équitable des ressources.

Annexe de travail : intégration du PEFA Genre et du PEFA Climat

Afin d'élaborer une méthode pour intégrer le genre et le climat dans la budgétisation publique, il est utile de s'appuyer sur des référentiels importants du moment, notamment le PEFA Genre et le PEFA Climat. Il faut donc commencer par un exercice comparant les indicateurs et les composantes des deux instruments.

Nous avons d'abord structuré notre pensée autour du cycle budgétaire.

Figure 1. Cycle budgétaire



Ensuite, nous avons fait ressortir des moments plus significatifs de celui-ci, notamment le cadrage macroéconomique, l'alignement sur les politiques nationales et sectorielles, l'élaboration de la circulaire budgétaire, l'élaboration de la documentation sensible au genre et au climat, l'élaboration du programme d'investissement public, l'exécution ainsi que le contrôle et l'évaluation.

En dernier lieu, nous avons comparé les indicateurs et les composantes des deux référentiels pour constater que, bien qu'ils soutiennent tous les deux la prise en compte d'une priorité de l'État, ils ne sont pas complètement convergents.

Voyez ci-dessous les tableaux qui soulignent les écarts.

Cadrage macroéconomique

Climat	Genre
GFPSC – XX Analyse de l'incidence des politiques de recette sur le climat	GFPSG–1.2 Analyse de l'incidence de genre des politiques de recette proposées
GFPSC–7.1 Risques budgétaires liés au climat	S. O.
GFPSC–7.2 Dette et garanties liées au climat	S. O.
GFPSC–9.1 Gestion des risques et contrôles en matière de fiscalité climat	S. O.
GFPSC–9.2 Arriérés de recettes issues de la fiscalité climat	S. O.

Alignement sur les politiques nationales et sectorielles

Climat	Genre
GFPSC–1.1 Alignement du budget sur les stratégies climat	GFPSG–XX Alignement du budget sur les stratégies genre
GFPSC–XX Analyse de l'incidence des politiques de dépense proposées sur le climat	GFPSG–1.1 Analyse de l'incidence de genre des politiques de dépense proposées

Élaboration de la circulaire budgétaire

Climat	Genre
GFPSC–3.1 Circulaire budgétaire sensible au climat	GFPSG–3.1 Circulaire budgétaire sensible au genre

Pour la circulaire, un niveau de précision supplémentaire est nécessaire. Voici ce que les guides PEFA Genre et PEFA Climat détaillent comme façon d'évaluer cette circulaire.

Climat	Genre
La circulaire budgétaire est la principale directive du ministère des Finances à l'intention des unités budgétaires sur la façon d'élaborer les projets de budget. Les directives présentées dans la ou les circulaires doivent couvrir le budget pour l'ensemble de l'exercice (ainsi que pour les	La circulaire budgétaire est le premier document d'orientation émis par le ministère des Finances à l'intention des unités budgétaires sur la préparation des propositions budgétaires. Les indications contenues dans la ou les circulaires devraient couvrir le budget de tout l'exercice (et des

années suivantes dans le cas de budgets à moyen terme).	exercices ultérieurs pour les systèmes budgétaires à moyen terme).
La circulaire budgétaire contient habituellement des instructions destinées aux unités budgétaires sur la façon de présenter des estimations détaillées en tenant compte de leurs plafonds approuvés ainsi que sur la façon de soumettre des propositions de dépenses nouvelles ou d'économies potentielles conformes aux politiques prioritaires du gouvernement. Elle impose normalement aux unités budgétaires de produire les justifications voulues et, si le gouvernement utilise un système de budgétisation de programme ou de performance, d'indiquer les résultats escomptés des modifications, tant existantes que proposées, des crédits budgétaires.	La circulaire budgétaire donne généralement des instructions aux unités budgétaires quant à la manière de détailler les estimations conformément aux plafonds approuvés, de même que sur les modes de soumission des propositions pour de nouvelles dépenses ou de potentielles économies suivant les priorités stratégiques de l'État. Elle exige normalement des unités budgétaires de fournir des documents justificatifs et, si l'État met en œuvre un programme ou applique un système budgétaire fondé sur la performance ou les résultats, d'indiquer les résultats prévus en ce qui concerne aussi bien les allocations budgétaires existantes que les révisions des crédits envisagées.
La circulaire budgétaire sensible au climat comprend des orientations sur la façon d'intégrer les politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les propositions budgétaires. Il est donc préférable que la circulaire budgétaire fasse référence à la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.	La circulaire budgétaire sensible au genre comprend des orientations sur la façon d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les propositions budgétaires. Il est donc préférable que la circulaire budgétaire fasse référence à la stratégie nationale d'égalité entre les femmes et les hommes et tout autre document similaire.
En particulier, les évaluateurs doivent s'assurer qu'elle encourage les unités budgétaires chargées de l'application des réglementations relatives au climat à planifier les dépenses correspondantes.	En particulier, les évaluateurs doivent s'assurer qu'elle encourage les unités budgétaires chargées de l'application des réglementations relatives au genre à planifier les dépenses correspondantes.
La circulaire budgétaire sensible au climat exige notamment des unités budgétaires de fournir des justificatifs ou d'indiquer les résultats prévus en ce qui concerne les effets sur les écosystèmes, le niveau d'émissions et la capacité d'adaptation : <ul style="list-style-type: none"> • des nouvelles dépenses envisagées; • des réductions des dépenses proposées. 	La circulaire budgétaire sensible au genre exige notamment des unités budgétaires de fournir des justificatifs ou d'indiquer les résultats prévus en ce qui concerne les effets sur les hommes et les femmes ou sur l'égalité des sexes des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • les nouvelles dépenses envisagées; • les réductions des dépenses proposées.
La circulaire budgétaire GFPSC fait aussi obligation aux unités budgétaires de présenter des données ventilées l'adaptation, l'atténuation et la biodiversité pour les résultats réels ou attendus des politiques budgétaires.	La circulaire budgétaire GFPSC fait aussi obligation aux unités budgétaires de présenter des données ventilées par sexe pour les résultats réels ou attendus des politiques budgétaires.
En outre, les circulaires budgétaires ou leurs	En outre, les circulaires budgétaires ou leurs

annexes devraient indiquer la méthodologie de suivi des dépenses liées au changement climatique, en définissant avec précision ce qui devrait être considéré comme des dépenses liées au changement climatique et ce qui ne devrait pas l'être.	annexes devraient indiquer la méthodologie de suivi des dépenses liées au genre, en définissant avec précision ce qui devrait être considéré comme des dépenses liées au genre et ce qui ne devrait pas l'être.
---	---

Élaboration de la documentation sensible au genre et au climat

Climat	Genre
GFPSC – XX Documentation budgétaire relative au climat	GFPSG–4.1 Documentation budgétaire relative au genre
GFPSC–12.1 Information liée au climat dans les plans de performance	GFPSG–5.1 Ventilation par genre des plans de performance des services publics
GFPSC–4.1 Examen des budgets par le pouvoir législatif	GFPSG–9.1 Examen législatif des budgets sensible au genre

Programme d'investissement public

Climat	Genre
GFPSC–XX Gestion des investissements publics sensible au climat	GFPSG–2.1 Gestion des investissements publics sensible au genre
GFPSC–5.1 Dispositions relatives au climat du cadre réglementaire des investissements publics	GFPSG–XX Dispositions relatives au genre du cadre réglementaire des investissements publics
GFPSC–5.2 Priorisation des projets fondée sur le climat	GFPSG–XX Priorisation des projets fondée sur le genre
GFPSC–5.3 Modalités d'évaluation des projets fondées sur le climat	GFPSG–XX Modalités d'évaluation des projets fondées sur le genre
GFPSC–5.4 Reporting par les entités chargées de la mise en œuvre	GFPSG–XX Reporting par les entités chargées de la mise en œuvre
GFPSC–6.1 Gestion sensible au climat des actifs non financiers	GFPSG–XX Gestion sensible au genre des actifs non financiers

Exécution

Climat	Genre
GFPSC–2.1 Suivi des dépenses liées au climat	GFPSG–6.1 Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes
GFPSC–10.1 Efficacité du système de contrôle des transactions liées au climat	GFPSG–XX Efficacité du système de contrôle des transactions liées au genre
GFPSC–10.2 Régularité des transactions	GFPSG–XX Régularité des transactions liées

liées au climat	au genre
GFPSC–8.1 Cadre de la commande publique sensible au climat	GFPSC–XX Cadre de la commande publique sensible au genre
GFPSC-8.2 Commandes publiques sensibles au climat	GFPSC-XX Commandes publiques sensibles au genre
GFPSC-8.3 Suivi de la commande publique sensible au climat	GFPSC-XX Suivi de la commande publique sensible au genre
GFPSC-8.4 Reporting sur la commande publique sensible au climat	GFPSC-XX Reporting sur la commande publique sensible au genre
GFPSC–11.1 Mécanismes de décentralisation budgétaire sensibles au climat	GFPSC–XX Mécanismes de décentralisation budgétaire sensibles au genre
GFPSC-11.2 Transferts budgétaires sensibles au climat	GFPSC-XX Transferts budgétaires sensibles au genre
GFPSC-11.3 Dispositifs de GFP sensibles au climat appliqués par les administrations infranationales	GFPSC-XX Dispositifs de GFP sensibles au genre appliqués par les administrations infranationales

Contrôle et évaluation

Climat	Genre
GFPSC–12.2 Information liée au climat dans les rapports annuels de performance (RAP)	GFPSCG–7.1 Reporting sensible au genre
GFPSC–XX Ventilation par atténuation, adaptation et biodiversité de la performance réalisée par les services publics	GFPSCG–5.2 Ventilation par genre de la performance réalisée par les services publics
GFPSC–XX Évaluation de l'impact climatique des services publics	GFPSCG–8.1 Évaluation de l'impact de genre des services publics
GFPSC–13.1 Évaluation des dépenses liée au climat	GFPSCG–XX Évaluation des dépenses liée au genre
GFPSC–13.2 Évaluation des recettes fiscales liée au climat	S. O.
GFPSC–14.1 Dépenses totales exécutées liées au climat	GFPSCG–XX Dépenses totales exécutées liées au genre
GFPSC–14.2 Composition des dépenses exécutées liées au climat	GFPSCG–XX Composition des dépenses exécutées liées au genre
FPSC–4.2 Examen des rapports d'audit et d'évaluation par le pouvoir législatif	GFPSCG–9.2 Examen législatif des rapports d'audit sensible au genre